



PV 380 DU JEUDI 22 MARS 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 20 mars 2018

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RADRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA secrétaire - Guy CASELLES – Pierre VINCENT - Michel GUICHARD - André QUENEL – Patrick ACHOUIL – Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés uniquement à cette adresse mail district@lyon-rhone.fff.fr. La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS : Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, va être utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires pour la saison 2017/2018, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officiel du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette nouvelle procédure remplacera la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire du DLR 2017/2018 de la page 139 à la page 147.

Match N° 219360729 seniors D4 du 18/03/2018 POINT DU JOUR // RHODANIENNE

Rapport de l'observateur monsieur Roger ANDRE, transmis à la commission PSEM.

DEMANDE DE RAPPORT

Match N° 20165168 U15 D4 du 10/03/2018 US VAULX EN VELIN // FC FRANCHEVILLE

Club de l'US VAULX EN VELIN: 529291

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande au club de l'**US VAULX EN VELIN** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur le comportement de l'éducateur BECHE Mokded, licence n° 2546864810 à l'encontre de l'arbitre officiel et des joueurs adverses.

Match N° 20165390 U15 D4 du 10/03/2018 LA VERPILLIERE // AM. L. MIONS

Club de MIONS: 525631

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande au club de **MIONS** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les propos scandés par les joueurs de l'équipe suscitée à l'encontre de l'arbitre officiel après leur rentrée aux vestiaires.



PV 380 DU JEUDI 22 MARS 2018

Club de LA VERPILLIERE: 504445

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux dirigeants de **LA VERPILLIERE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les propos scandés par les joueurs de l'équipe de MIONS à l'encontre de l'arbitre officiel après leur rentrée aux vestiaires, propos dont ils ont été témoins.

Match N°19358616 Seniors D1 du 10/03/2018 CHAPONNAY MARENNES // US VAULX EN VELIN

Aux deux clubs

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux clubs de **CHAPONNAY MARENNES et l'US VAULX EN VELIN** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les incidents qui se sont produits à la buvette lors de la collation après la rencontre suscitée.

Match N° 19363459 U15 D2 du 17/03/2018 FC VAULX EN VELIN // CHASSIEU DECINES

Club de VAULX EN VELIN: 504723

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande au club du **FC VAULX EN VELIN** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les propos racistes et discriminatoires tenus par ses supporters à l'encontre de l'arbitre officiel et des joueurs adverses

Club de CHASSIEU DECINES: 550008

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux dirigeants de **CHASSIEU DECINES** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, leurs témoignages sur les propos racistes et discriminatoires tenus à l'encontre de l'arbitre officiel et de leurs joueurs lors de la rencontre suscitée, propos proférés par les supporters du FC VAULX en VELIN.

Match N° 19359016 Seniors D3 du 17/03/2018 FC GERLAND // USF TARARE

Club du FC GERLAND: 533109

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande au club du **FC GERLAND** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les propos racistes et discriminatoires tenus par ses supporters à l'encontre de l'arbitre officiel

Club de l'USF TARARE: 552531

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux dirigeants de l'**USF TARARE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, leurs témoignages sur les propos racistes et discriminatoires tenus à l'encontre de l'arbitre officiel lors de la rencontre suscitée, propos proférés par les supporters du FC GERLAND.

Match N°19353856 U15 D3 du 17/03/2018 AS VILLEFONTAINE // FC COLOMBIER SATOLAS

Aux deux clubs

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux clubs de l'**AS VILLEFONTAINE et FC COLOMBIER SATOLAS** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 26/03/2018, neuf heures**, un rapport sur les incidents qui se sont produits à la fin de la rencontre suscitée.

DOSSIER C29 SAISON 2017/2018 Confrontation à Audition sans Instruction

Match N°19361922 U19 D1 du 03/03/2018 VENISSIEUX MINGUETTES // FC LIMONEST

Suite aux éléments rapportés lors de la confrontation, la commission met l'affaire en instruction et procédera à une nouvelle convocation pour audition.